

Publicis France

Madame Anne Decouzon
Directrice des ressources humaines
133, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Paris, 15 mars 2023

Copie à l'inspection du travail compétente

OBJET : Appel à la grève pour le mercredi 15 mars 2023

Madame,

Conformément aux articles L. 2511-1 et suivants du Code du travail, nous vous informons que notre syndicat lance un appel à la grève des salarié-e-s du groupe Publicis France, qui prendra la forme d'un arrêt de travail concerté le mercredi 15 mars 2023. Le mouvement pourra être reconductible en fonction des circonstances.

Cet appel, qui suit l'appel national de notre confédération, couvre l'ensemble des salarié.es du groupe.

Nous demandons l'ouverture de négociation groupe sur une augmentation générale des salaires tenant compte de l'inflation.

Salaires qui permettront par les cotisations de maintenir un système de retraite sans avoir à travailler plus longtemps pour gagner moins, contrairement aux primes exonérées de cotisations.

Dans le groupe Publicis, cet appel est aussi motivé par un constat d'opacité et mises à l'écart des instances et des syndicats sur des thèmes qui sont de leurs prérogatives.

la politique sociale au niveau du groupe ;

les actions en matière d'égalité ;

les actions en matière de lutte contre le harcèlement ;

les plans de formation et la politique de reclassement, la politique d'emploi des personnes handicapées ;

Nous demandons le droit des syndicats à communiquer aux salarié-e-s en télétravail via des outils numériques adaptés et l'ouverture d'une négociation groupe sur les moyens syndicaux ;

Nous demandons le respect du droit syndical dans les entreprises du groupe (local, panneau, BDESE) ;

Nous demandons l'accès à des informations transparentes et complètes aux instances qui devraient y avoir accès (négociations groupe, CSE).

Nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos sentiments distingués.

Romain Altmann

Secrétaire général d'Info'Com-CGT

